



**Maître Caroline PECHIER – Membre du Cabinet JURICA
Avocate au Barreau de la CHARENTE
demeurant 14 rue Robert Doisneau – 16024 ANGOULEME CEDEX**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT :

Situé 208 rue de basseau – 16000 ANGOULEME

UNE MAISON D'HABITATION comprenant au rez-de-chaussée : une entrée, un séjour, une cuisine, une salle de bain, un WC, un dressing, à l'étage : deux chambres et un bureau, un grenier avec chambre et un jardin avec piscine semi-enterrée. Le bien immobilier est occupé par la partie saisie. Cadastré section DO 123 pour une contenance totale de 00 ha 5 a et 98 ca.

MISE A PRIX 100.000 € (cent mille euros) outre charges et frais.

**Visites sur place : contacter la SELARL SOPHIE CARTRON ET CHLOE MESLIER,
Commissaires de Justice au : 05.45.95.02.76**

ADJUDICATION MERCREDI 19 FEVRIER 2025 A 9 H 30

Tribunal Judiciaire – Juge de l'Exécution – Place Francis Louvel – 16000 ANGOULEME

Cette vente est poursuivie en UN LOT à la requête du : **COMPTABLE PUBLIC RESPONSABLE DU POLE RECOUVREMENT SPECIALISEE DE LA GIRONDE**, agissant pour le compte du Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine et du Département de la GIRONDE, élisant domicile dans ses bureaux situés Cité Administrative TOUR A – boîte 37 rue Jules Ferry, 33000 BORDEAUX, poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, **Ayant pour Avocat constitué Maître Caroline PECHIER**, Avocate au Barreau de la CHARENTE **membre du Cabinet JURICA** y demeurant 14 rue robert Doisneau – 16024 ANGOULEME CEDEX au cabinet duquel il est fait élection de domicile,

Et pour avocat plaidant, Maître Thierry WICKERS, membre de la **SELAS ELIGE BORDEAUX**, Avocat au Barreau de Bordeaux, société d'avocats demeurant 70, rue de l'Abbé de l'Epée, 33000 Bordeaux.

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de la CHARENTE, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. Un pouvoir écrit et un chèque de banque d'un montant de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € sont requis pour porter des enchères.

Les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au **Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'ANGOULEME (RG 23/01782)** et dont il peut être pris connaissance audit greffe situé au Palais de Justice, Place Francis LOUVEL, au cabinet de l'avocat poursuivant ou sur le site internet **www.avoventes.fr**.

Pour extrait signé : Maître Caroline PECHIER, Avocate.